

BOUALEM BOUALEM INHUMÉ À ORAN

L'ALGÉRIE PERD UN HAUT SERVITEUR DE L'ETAT

Page 07



CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Adoption d'une résolution présentée par l'Algérie

Page 08

511 EXPOSANTS, 240 INTERVENANTS ET 25 717
PARTICIPANTS À LA 14E ÉDITION



Le NAPEC confirme la place de l'Algérie sur la carte énergétique

Page 02

CODE PÉNAL ET CODE
DE JUSTICE MILITAIRE



LES DEUX RÉFORMES ADOPTÉES
PAR LE CONSEIL DE LA NATION

Page 07

OCTOBRE ROSE



« Le dépistage
précoce reste notre
meilleure arme »

Page 03

511 EXPOSANTS, 240 INTERVENANTS ET 25 717 PARTICIPANTS À LA 14E ÉDITION

Le NAPEC confirme la place de l'Algérie sur la carte énergétique



Meriem B

La 14e édition du NAPEC s'est achevée hier au Centre des conventions d'Oran sur un bilan record. Avec 511 exposants, 240 intervenants et 25 717 participants, le rendez-vous

international de l'énergie confirme son attractivité et son rôle de plateforme de rencontres entre opérateurs nationaux et internationaux.

Le Centre des conventions d'Oran a fermé ses portes, hier, sur la 14e édition du Salon international Africa & Mediterranean Energy

& Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2026), organisée du 5 au 7 octobre. Trois jours de rencontres, de conférences et d'échanges professionnels qui se sont soldés par une fréquentation record, selon le directeur général du salon, Djafar Yacini.

Lors d'une conférence de presse organisée ce mercredi à l'occasion de la clôture, le responsable du NAPEC a fait état de 511 sociétés exposantes, 240 intervenants aux conférences et 25 717 participants. Des chiffres qui traduisent, selon lui, « un très haut niveau de satisfaction » aussi bien en matière d'organisation que de qualité des rencontres et de contenu des conférences.

Cette progression confirme surtout la place prise par le NAPEC dans l'agenda des grands rendez-vous professionnels consacrés à l'énergie en Afrique et dans l'espace méditerranéen. Le salon a réuni durant trois jours des acteurs intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des hydrocarbures, de l'éner-

gie et des nouvelles filières énergétiques.

L'Algérie au centre de l'intérêt international

Pour Djafar Yacini, la dynamique du salon est directement liée au potentiel et aux opportunités qu'offre l'Algérie. Ses ressources énergétiques, son savoir-faire industriel et sa position géographique, au carrefour de l'Afrique, de la Méditerranée et de l'Europe, constituent autant d'atouts qui renforcent l'intérêt des investisseurs et des opérateurs étrangers. Le NAPEC aura également permis de mettre en avant les perspectives liées à la diversification du mix énergétique, à la décarbonation et au développement de l'hydrogène, parallèlement à la valorisation des ressources conventionnelles. Au-delà des échanges techniques, le salon a constitué un espace privilégié pour les rencontres d'affaires et la recherche de nouvelles opportunités de coopération. La présence

de délégations internationales et la participation d'un nombre important d'entreprises ont contribué à renforcer cette dimension.

Une réussite collective

À l'issue de cette 14e édition, Djafar Yacini a tenu à saluer l'ensemble des partenaires ayant contribué à la réussite de l'événement, notamment les ministères concernés, la wilaya d'Oran, Sonatrach, Sonelgaz, ALNAFT, l'ARH et les filiales du groupe Sonatrach. Il a également remercié les sponsors, partenaires, exposants, délégations internationales, experts et représentants de la presse. « Cette réussite est collective », a-t-il souligné, donnant d'ores et déjà rendez-vous aux participants pour une nouvelle édition du NAPEC. Avec ce nouveau record de participation, le salon confirme ainsi son évolution d'un simple rendez-vous professionnel vers une véritable plateforme de dialogue, de coopération et d'affaires autour des mutations du secteur énergétique.

3E JOURNÉE DU NAPEC 2026

Mix énergétique, hydrogène, décarbonation et IA au cœur des débats

M. B

La troisième et dernière journée du NAPEC 2026, organisée hier au Centre des conventions d'Oran, a été consacrée aux principaux défis qui se posent aujourd'hui à l'industrie énergétique. Mix énergétique, sécurité des approvisionnements, décarbonation, hydrogène vert et transformation numérique ont constitué les principaux axes des débats et des sessions techniques.

Pour cette ultime journée, les participants se sont penchés sur les mutations du secteur et sur les moyens d'accompagner l'évolution du modèle énergétique. Les discussions ont notamment porté sur l'approche de « l'addition énergétique », qui vise à concilier la valorisation des ressources conventionnelles, notamment le pétrole et le gaz, avec l'accélération du développement des énergies propres et renouvelables.

Sécurité énergétique et décarbonation

La sécurité des approvisionnements et les perspectives des marchés méditerranéens ont également figuré au centre des échanges. Les discussions ont notamment porté sur le rôle de l'Algérie comme fournisseur énergétique et sur les perspectives de renforcement des in-

frastructures d'interconnexion dans les domaines du gaz et de l'hydrogène avec les marchés européens.

La décarbonation de l'industrie a constitué un autre axe majeur des travaux. Les participants ont abordé les stratégies de réduction des émissions, l'efficacité énergétique ainsi que les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS).

Le développement de la filière hydrogène vert a également fait l'objet de sessions dédiées, portant sur les technologies de production et les défis liés au transport, ainsi que sur les conditions nécessaires à l'émergence d'une chaîne de valeur adaptée aux réalités de l'Afrique du Nord.

L'IA au service de l'industrie

Les sessions techniques ont, par ailleurs, mis l'accent sur les solutions technologiques destinées à améliorer les performances du secteur énergétique. La digitalisation et l'intelligence artificielle ont notamment été abordées à travers leurs applications dans les activités d'exploration et de production.

Maintenance des actifs, intégrité des pipelines, gestion avancée des réservoirs et valorisation des gisements matures ont ainsi figuré parmi les sujets examinés. Les techno-



logies numériques et l'IA sont notamment appelées à contribuer à l'optimisation de la productivité des puits et à une meilleure exploitation des données industrielles.

La recherche et l'innovation universitaires ont également occupé une place dans cette troisième journée avec la présentation de 15 projets innovants dans le domaine de l'énergie issus de 11 universités. Au terme de ces tra-

vaux, les dernières heures du NAPEC ont également été consacrées aux échanges entre professionnels et aux rencontres B2B, dans la continuité des discussions engagées durant les trois jours du salon. Cette dernière journée aura ainsi permis de mettre en perspective les défis technologiques, industriels et énergétiques auxquels le secteur est appelé à répondre dans les prochaines années.

CAP
DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlef

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89
www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies
et illustrations ou tout autre document
adressés ou remis à la rédaction
ne seront pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: l'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de Publicités
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SONELGAZ DISTRIBUTION

Plus de 713 millions de dinars de créances à recouvrer



S Hadjar

La campagne nationale de recouvrement des créances de Sonelgaz Distribution se poursuit au niveau de la Direction de distribution d'Es-Sénia, dans la wilaya d'Oran. Les impayés y dépassent 713 millions de dinars, alors que l'entreprise multiplie les solutions pour permettre aux abonnés de régulariser leurs situations.

La facture des impayés continue de peser sur Sonelgaz

Distribution. Au niveau de la Direction de distribution d'Es-Sénia, qui couvre son périmètre de distribution dans la wilaya d'Oran, le montant des créances non recouvrées a dépassé 713 millions de dinars.

Ce niveau d'endettement a conduit l'entreprise à poursuivre sa campagne nationale de recouvrement, en appelant les abonnés à davantage de régularité dans le règlement de leurs factures d'électricité et de gaz.

Pour Sonelgaz Distribution, l'enjeu est également de préser-

ver les conditions nécessaires à la continuité et à la qualité du service public.

L'entreprise mise, dans cette démarche, sur la sensibilisation des clients et sur la multiplication des possibilités de paiement. Les factures peuvent être réglées au niveau des agences commerciales, en espèces ou par carte CIB et Edahabia, mais également auprès des bureaux d'Algérie Poste.

Le paiement à distance privilégié

Afin de réduire les déplacements et de faciliter la régularisation, plusieurs solutions de paiement à distance sont également disponibles.

Les clients peuvent notamment consulter leurs factures et procéder à leur règlement via le site officiel de Sonelgaz ou à travers l'application Baridi-Mob.

Sonelgaz Distribution rappelle ainsi que les abonnés disposent de plusieurs moyens

pour s'acquitter de leurs factures et éviter que les sommes dues ne s'accumulent au fil des échéances.

Pour les situations marquées par plusieurs factures impayées, un dispositif d'accompagnement est également prévu. Les agences commerciales relevant de la Direction de distribution d'Es-Sénia peuvent étudier la possibilité d'un échelonnement des dettes, en fonction de la situation de chaque client, du nombre de factures concernées et du montant global de la créance.

À travers cette campagne, Sonelgaz Distribution invite les abonnés concernés à prendre l'initiative de régulariser leur situation et à se rapprocher de ses structures commerciales pour connaître les facilités auxquelles ils peuvent prétendre.

Une démarche présentée comme nécessaire à la fois pour assainir les situations individuelles et contribuer au maintien durable du service public de l'électricité et du gaz.

RENFORCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE Oran prépare l'ouverture de nouveaux centres de transfusion

Sarah M

La prise en charge des patients nécessitant une transfusion sanguine devrait connaître un nouveau renforcement à Oran avec l'ouverture prochaine de centres dédiés à cette activité. Une réunion de coordination consacrée à la préparation de leur mise en service s'est tenue au siège de la Direction de la santé et de la population de la wilaya, sous la supervision du directeur du secteur et en présence des différents responsables concernés.

Cette rencontre a essentiellement porté sur l'état d'avancement des préparatifs et les dernières dispositions à prendre avant l'entrée effective de ces structures en activité. L'objectif est de réunir l'ensemble des conditions nécessaires pour assurer un démarrage organisé et garantir, dans la durée, la continuité de ce service particulièrement sensible.

Les dernières dispositions avant l'ouverture

Les participants ont ainsi passé en revue plusieurs volets liés à la mise en fonctionnement des centres, notamment la disponibilité des équipements et des moyens nécessaires, l'aménagement des espaces dédiés ainsi que les aspects organisationnels et techniques. Les points nécessitant encore une coordination entre les différents intervenants ont également été identifiés afin d'éviter toute difficulté au moment du lancement. Une attention particulière a été accordée à l'organisation du travail et à la mobilisation des ressources humaines, compte tenu des exigences propres aux services liés au sang et à ses produits. La coordination entre les équipes médicales, paramédicales, administratives et pharmaceutiques constitue, à ce titre, un élément essentiel pour garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge.

Une réponse aux besoins des établissements hospitaliers

L'ouverture de ces centres devrait contribuer à renforcer les capacités des établissements de santé et à faciliter l'accès des patients aux prestations liées au sang, notamment pour les situations nécessitant une intervention rapide ou une prise en charge régulière. Au-delà de l'ouverture proprement dite, la Direction de la santé insiste sur la nécessité d'assurer un fonctionnement stable et conforme aux procédures en vigueur. Les dernières étapes de préparation devront ainsi être poursuivies en coordination avec l'ensemble des services concernés. À travers ce projet, les autorités sanitaires de la wilaya entendent consolider les capacités des structures hospitalières et améliorer l'organisation des prestations destinées aux patients, dans le cadre d'une démarche visant à renforcer la qualité et l'efficacité du service public de santé.



OCTOBRE ROSE

« Le dépistage précoce reste notre meilleure arme »

Khadidja B

La prévention et le dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus ont été au cœur d'une rencontre organisée à la faculté de médecine d'Oran dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose. Les professionnels de santé ont appelé les femmes à ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter.

Faire du dépistage un réflexe plutôt qu'une démarche tardive. C'est l'un des principaux messages portés lors de la rencontre consacrée à Octobre Rose, organisée à la faculté de médecine d'Oran. Une occasion pour les professionnels de santé de rappeler que la prévention demeure déterminante dans la lutte contre les cancers féminins, particulièrement celui du sein.

Prenant la parole à cette occasion, la sage-femme Bellebna, exerçant au niveau de la PMI de l'EPSP de Esseddikia a insisté sur l'importance d'une détection précoce, qui améliore considérablement les perspectives de prise en charge et de guérison.

« Le cancer du sein est l'un des cancers les plus fréquents chez la femme. Lorsqu'il est détecté précocement, les chances



de guérison sont considérablement favorables », a-t-elle rappelé, invitant les femmes à être attentives au moindre changement et à ne pas négliger les consultations médicales.

L'autopalpation, un premier geste

La praticienne recommande notamment la pratique régulière de l'autopalpation des seins, mais aussi la consultation d'un professionnel de santé en cas d'anomalie ou de changement constaté. Elle préconise également de respecter les examens de dépistage recommandés selon l'âge et les facteurs de risque.

Au-delà du geste individuel, la sage-femme appelle également à une mobilisation collective. « Vous, les médias, vous

transmettez et vous sensibilisez la population », a-t-elle souligné, mettant en avant le rôle de l'information dans l'adoption de comportements préventifs.

La rencontre a également permis d'élargir le débat au cancer du col de l'utérus. Sur ce volet, la sage-femme a relevé les efforts engagés par le ministère de la Santé pour renforcer les dispositifs de dépistage et d'investigation, avec l'objectif notamment de réduire les diagnostics à des stades avancés.

Le HPV également sous surveillance

Concernant le papillomavirus humain (HPV), elle a rappelé l'importance de la prévention primaire et des moyens de protection. Le dépis-

tage constitue également un maillon essentiel, notamment à travers le frottis et le test HPV lorsqu'il est indiqué, afin d'identifier une éventuelle infection ou des lésions nécessitant une prise en charge.

La sage-femme a, dans ce contexte, lancé un appel aux femmes pour qu'elles se rapprochent des structures de santé, soulignant que les moyens nécessaires au dépistage et aux investigations sont disponibles. Elle cite notamment la mammographie parmi les examens permettant de contribuer à la détection du cancer du sein. « Aujourd'hui, la femme doit se rapprocher des services de santé. Les moyens existent pour assurer le dépistage et les investigations », a-t-elle insisté. Cette rencontre a enfin été l'occasion pour la praticienne de rendre hommage à ses consœurs et de remercier les responsables de la faculté de médecine pour leur accueil et leur contribution à l'organisation de cette initiative, consacrée notamment au programme DOC et à la sensibilisation sur les cancers du sein et du col utérin. Dans le combat contre ces pathologies, le message demeure sans ambiguïté : plus le dépistage intervient tôt, plus les chances de prise en charge sont importantes.

ÉLECTIONS LOCALES À ORAN

TAJ aligne huit listes communales et mise sur une progression à l'APW

H. Nassira

Le Rassemblement de l'espoir de l'Algérie (TAJ) à Oran aborde la dernière ligne droite avant le dépôt des candidatures pour les élections locales du 28 novembre prochain. La formation politique compte prendre part au scrutin dans huit communes ainsi qu'au niveau de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), avec une opération de dépôt des dossiers engagée depuis le début de la semaine auprès de la coordination locale de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Intervenant hier auprès de CapDz, Saïd Kacha, membre du bureau politique et représentant de la commission électorale de TAJ à Oran, a fait état d'une avancée « importante » dans la constitution des dossiers, comparativement aux élections locales de 2021, où le parti n'avait présenté des listes que dans trois communes.

Les candidatures ont été arrêtées pour Aïn El Kerma, Sidi Chahmi, Bir El Djir, Hassi Bounif, Arzew, Mers El Hadjadj, Boufatis et El Kerma. Dans le cadre de la finalisation de la procédure, les dossiers de Bir El Djir et de Boufatis ont été déposés hier matin. La liste de candidature à l'APW devra, pour sa part, être déposée au plus tard demain, jeudi 8 octobre, date limite de l'opération.

Oran, Aïn El Turk et Es-Senia écartées

TAJ ne sera toutefois pas présent dans trois des principales communes de la wilaya, à savoir Oran, Aïn El Turk et Es-Senia. Selon Saïd Kacha, cette absence s'explique par les difficultés rencontrées dans la constitution des listes, notamment en raison d'un déficit de candidatures au début de l'opération.

La formation a ainsi concentré ses efforts sur les communes où elle dit avoir relevé des « indicateurs » favorables à

l'obtention de sièges. Une stratégie qui concerne également l'APW, où TAJ entend accroître sa représentation, actuellement établie à cinq sièges, en visant plus de huit élus.

Le parti met notamment en avant ses résultats enregistrés lors des précédentes échéances électorales dans la wilaya d'Oran. Lors des dernières élections législatives, TAJ avait obtenu, pour la première fois, un siège parlementaire.

Pour Saïd Kacha, les élections locales constituent un rendez-vous directement lié aux préoccupations des citoyens. La représentation au niveau communal et de wilaya doit, selon lui, permettre de faire remonter les préoccupations de la population et de contribuer à la réalisation de projets répondant aux besoins locaux.

Le responsable de TAJ assure enfin que sa formation entend renforcer la participation des citoyens et œuvrer à consolider leur confiance à l'occasion de cette échéance électorale.

VIEILLES BÂTISSSES

La pluie fait ressurgir les mêmes inquiétudes



H. Benouda

Chaque épisode pluvieux remet au premier plan la vulnérabilité de nombreuses anciennes bâtisses à Oran.

Dans plusieurs quartiers de la ville et des communes limitrophes, les habitants font face aux infiltrations d'eau dans les logements, à l'inondation des caves et à la formation de mares sur les chaussées.

Une situation aggravée par l'état de certaines constructions et l'obstruction des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

À Esseddikia, précisément au quartier « Les Aman-diers », les résidents de l'immeuble B1 n°5 dénoncent des infiltrations récurrentes affectant plusieurs appartements dès les premières pluies. Les eaux s'infiltrant également par les canalisations extérieures, provoquant des dégâts répétés et alimentant les inquiétudes des occupants quant à l'état de leur immeuble.

Les habitants expliquent devoir, à chaque averse, improviser des moyens pour empêcher l'eau de pénétrer dans leurs logements.

Les abords de l'immeuble se transforment rapidement en mares, tandis que les entrées deviennent difficiles d'accès.

Les riverains demandent aux services de l'APC d'Oran et à la délégation communale de Esseddikia de se déplacer sur les lieux et de prendre en charge définitivement le problème.

Des logements sociaux gagnés par l'humidité

À El Braya, notamment au quartier Zegai Ben Ya-coub, les occupants de deux immeubles sociaux sont confrontés à des désordres similaires.

Réalisés il y a près de 30 ans, ces logements, au nombre d'environ 50, présentent des fissures au niveau des murs et des toitures favorisant les infiltrations.

Les caves se retrouvent également régulièrement remplies d'eau. Sur les routes du quartier, les eaux stagnantes et la boue compliquent davantage la circulation. L'obstruction des réseaux d'évacuation transforme certaines voies en passages difficiles, notamment pour les enfants et les écoliers. Des habitants vont jusqu'à louer des camions pour évacuer les eaux, à leurs propres frais.

Le patrimoine ancien sous pression

La situation n'est pas propre à ces deux secteurs. À Sidi El Houari, Derb, Stamboul, Gambetta, El Makri, Medina Djedida, El Hamri ou encore Sidi El Bachir, l'état de plusieurs constructions anciennes suscite les mêmes appréhensions. Fissures, toitures, balcons et escaliers dégradés deviennent autant de points de vulnérabilité à chaque épisode pluvieux. Les habitants réclament des expertises techniques régulières, l'accélération des travaux de réhabilitation et d'entretien, ainsi que des mesures préventives pour les immeubles présentant des risques. Pour eux, l'urgence est désormais d'éviter que les mêmes difficultés ne se répètent à chaque pluie.

MALADIES RARES

De nouveaux traitements disponibles à Oran



Habib B

L'établissement hospitalier spécialisé en pédiatrie de Canastel vient de renforcer son arsenal thérapeutique avec de nouveaux médicaments destinés aux enfants atteints de maladies rares. Une avancée qui devrait permettre de mieux prévenir les complications graves et d'améliorer la prise en charge de ces pathologies nécessitant un suivi médical rigoureux.

Cette nouvelle dotation s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prise en charge des maladies rares et du programme ministériel consacré à cette catégorie de patients. À Canastel, plu-

sieurs traitements modernes sont désormais disponibles pour des affections rares dont certaines peuvent rapidement engager le pronostic vital.

La professeure Ouadia Derani, cheffe du service des maladies respiratoires, d'allergologie et d'immunologie clinique, souligne l'importance de ces thérapeutiques dans la réduction de la gravité des crises et l'amélioration du suivi des enfants concernés. Ces derniers restent particulièrement exposés aux complications en raison de la fragilité de leur état de santé.

Des symptômes parfois trompeurs

Certaines maladies rares peuvent pourtant se manifester par des signes qui pa-

raissent, au départ, anodins. La spécialiste cite notamment les gonflements des mains ou de l'abdomen. Une absence de diagnostic ou un retard dans la prise en charge peut cependant avoir des conséquences lourdes lorsque l'œdème atteint la gorge, provoquant de graves difficultés respiratoires et pouvant mettre la vie du patient en danger.

Selon la spécialiste, l'Algérie recense entre 300 et 400 cas de maladies rares chez l'enfant et l'adulte, alors qu'une cinquantaine d'enfants seulement ont été diagnostiqués à l'échelle nationale. Une situation qui met en évidence l'importance du dépistage précoce et du renforcement des capacités de diagnostic spécialisé.

L'établissement de Canastel prend également en charge des enfants atteints de maladies génétiques respiratoires, notamment la mucoviscidose, une pathologie qui affecte fortement les capacités respiratoires et peut entraîner de graves complications en l'absence de traitement et de suivi adaptés. Le diagnostic précoce, associé à une prise en charge régulière, améliore sensiblement les chances de survie et la qualité de vie des enfants.

Le dépistage, un enjeu majeur

Les services de santé d'Oran ont par ailleurs enregistré cette année des cas de malformations congénitales chez des nourrissons, touchant notamment les membres et les organes génitaux, en lien avec des maladies génétiques rares.

Pour les spécialistes, l'enjeu dépasse donc la seule disponibilité des médicaments. Il repose aussi sur la sensibilisation, le dépistage précoce et l'accompagnement médical et psychologique des enfants et de leurs familles. La mobilisation des associations spécialisées est également jugée nécessaire pour favoriser une détection plus précoce et limiter les complications liées aux retards de prise en charge.

MOHAMMADIA

148 logements et une nouvelle structure sociale



I. Yacine

La commune de Mohammadia, dans la wilaya de Mascara, renforce son offre en logements et en services sociaux avec deux projets totalisant 148 logements, ainsi

que la mise en service d'une nouvelle annexe du centre psychopédagogique au village de Sehaouria. Cette nouvelle structure est destinée à la prise en charge des enfants en situation de handicap et ayant des besoins spécifiques. Le programme de logements comprend 48 logements

promotionnels aidés relevant de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), destinés aux agents de la Sûreté nationale. Le projet fait l'objet d'un suivi portant notamment sur l'état d'avancement des travaux, leur qualité et le respect des délais contractuels. Un second chantier porte sur la réalisation de 100 logements publics locatifs. Les travaux concernent également l'aménagement des abords des logements ainsi que leur raccordement aux différents réseaux. Sur le volet social, l'annexe du centre psychopédagogique de Mohammadia, située au village de Sehaouria, est désormais opérationnelle. Elle propose des prestations psychologiques et pédagogiques spécialisées destinées aux enfants en situation de handicap et ayant des besoins spécifiques. L'ouverture de cette structure rapproche les services spécialisés des bénéficiaires et de leurs familles, notamment ceux résidant dans la commune et les localités voisines. Elle réduit ainsi les déplacements nécessaires pour accéder aux prestations de prise en charge et d'accompagnement. L'annexe psychopédagogique constitue le volet déjà mis en service, tandis que les deux programmes de logements restent liés à la progression des travaux et à l'achèvement des différents aménagements prévus.

SERVICES
PUBLICS

Transport et santé renforcés

I. Y

La ville de Mascara voit s'avancer deux opérations destinées à renforcer les services publics, avec la réhabilitation de la gare routière et la réalisation d'une salle de soins dans le quartier Aïn Baïda.

Ces deux projets concernent directement les déplacements et l'accès aux soins des habitants.

Les travaux de réhabilitation de la gare routière se poursuivent avec pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement de cette infrastructure. Le projet prévoit également une amélioration de son aspect urbain et une modernisation des équipements publics liés au transport. L'avancement du chantier doit toutefois être renforcé afin de permettre l'achèvement des travaux dans les délais prévus et conformément aux normes de qualité. Dans le quartier Aïn Baïda, les travaux de réalisation d'une salle de soins ont également démarré. Le chantier se trouve encore à ses premières étapes et nécessite une accélération du rythme des travaux, avec la mobilisation des moyens nécessaires et le respect des normes techniques et de qualité. Une fois achevée, cette structure devrait contribuer à renforcer le réseau de soins de proximité et à rapprocher les prestations de santé des habitants d'Aïn Baïda et des zones voisines. Elle permettra ainsi de limiter certains déplacements vers d'autres structures sanitaires pour les prestations relevant des soins de proximité. L'état d'avancement reste différent pour les deux opérations, la première étant déjà engagée dans les travaux de réhabilitation, tandis que la seconde se trouve encore au début de sa réalisation.

COMMERCE

Les prix agricoles sous contrôle

I. Y

Les données du marché des produits agricoles à Mascara font apparaître des écarts entre les prix pratiqués à la source et ceux appliqués au consommateur, alors que l'approvisionnement en produits alimentaires de large consommation et les niveaux de prix relevés dans les points de vente constituent des indicateurs essentiels de la situation du marché local. Les différences de prix apparaissent au fil du passage des produits dans les différents circuits de distribution. Les tarifs peuvent ainsi évoluer entre le producteur et le prix final payé par le consommateur. Les données recueillies sur le marché local portent sur les prix de plusieurs produits agricoles ainsi que sur la situation de l'approvisionnement en produits alimentaires de large consommation. Elles prennent également en compte l'évolution des prix et les écarts enregistrés entre les tarifs appliqués à la source et ceux constatés au niveau du consommateur final. Sur le volet commercial, le contrôle des marges bénéficiaires et des pratiques commerciales s'inscrit dans les mesures destinées à encadrer le marché et à faire respecter les prix fixés par la réglementation. Les opérations de contrôle concernent également les marchés et les points



de vente afin de vérifier l'application effective des mesures de plafonnement des prix et de relever les éventuels dépassements. La situation du marché ne se limite toutefois pas aux prix. Elle est également liée à la régularité de l'approvisionnement et à la disponibilité des produits alimentaires de large consommation. Ces mesures s'inscrivent dans les dispositions visant à préser-

ver la stabilité du marché et le pouvoir d'achat, avec un accent mis sur le respect des prix encadrés par la réglementation, la maîtrise des marges bénéficiaires et la lutte contre la spéculation, la rétention des produits et les hausses injustifiées, ainsi que sur la régularité de l'approvisionnement en produits alimentaires de large consommation.

OGGAZ

Deux conventions pour valoriser les déchets

I. Y

Deux conventions destinées à renforcer la gestion, le traitement et la valorisation des déchets ont été signées mardi à la cimenterie d'Oggaz, dans la wilaya de Mascara. Conclues par Holcim El-Djazaïr avec deux acteurs nationaux, ces conventions portent notamment sur les déchets issus du secteur des hydrocarbures ainsi que sur les déchets spéciaux et les déchets spéciaux dangereux. La première convention a été signée avec DrillingFluids Services aux Puits (DFSP). Elle prévoit la mise en commun des

expertises et des moyens des deux partenaires pour développer des solutions dans la gestion, le traitement et la valorisation des déchets issus notamment des activités liées aux hydrocarbures. Le second accord a été conclu avec l'Entreprise nationale de récupération et de valorisation (SNRV). Il concerne la prise en charge, le traitement et la valorisation des déchets spéciaux (DS) et des déchets spéciaux dangereux (DSD). L'accord s'inscrit dans une approche de gestion et de valorisation des déchets reposant sur des solutions circulaires. Ces deux conventions constituent le principal volet industriel de la visite effectuée à Oggaz

par Mme Marion Weichelt, ambassadrice de la Confédération suisse en Algérie, pour sa première visite de terrain à la cimenterie. Organisée en marge de la NAPEC-2026, cette visite a également permis de présenter les activités du site en matière de valorisation des déchets et de réduction de l'utilisation des combustibles fossiles. À travers son activité Geocycle, Holcim El-Djazaïr valorise des déchets industriels sous forme de combustibles et Matières premières alternatifs (AFR). Ces matières sont utilisées dans le processus de fabrication du ciment afin de substituer une partie des combustibles fossiles, notamment

le gaz naturel.

Le site d'Oggaz, présenté comme le plus grand site industriel d'une entreprise suisse dans le pays, développe par ailleurs plusieurs activités liées à l'évolution du processus de production.

Parmi les réalisations mises en avant figurent l'exportation du ciment algérien, le développement de solutions de ciment bas carbone et le déploiement du premier camion 100 % électrique du secteur de la construction dans le pays.

TLEMCCEN

La CACOBATPH lance trois services en ligne

O.DEGUI

L'agence régionale de la CACOBATPH a organisé une journée d'information à l'occasion du lancement de trois nouveaux services en ligne le mercredi 07 octobre 2026. La CACOBATPH annonce le lancement de trois nouveaux services numériques dédiés aux employeurs des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique. Désormais, il est possible

d'effectuer en quelques clics les démarches de suspension d'activité, de réactivation d'activité et de radiation d'activité.

Cette démarche s'inscrit dans la politique du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, qui place le citoyen et l'utilisateur au cœur de ses priorités. Grâce à ces parcours numériques simples et intuitifs, les employeurs peuvent gérer leurs formalités à distance, en toute sécurité et à n'importe quel moment. Ils peuvent également suivre les de-

mandes en ligne, renforçant la visibilité sur le traitement des dossiers et offrant davantage de transparence et de flexibilité. En réduisant les délais de traitement, la CACOBATPH réaffirme sa volonté de moderniser son service public. La Caisse poursuit la modernisation de son infrastructure technologique, en vue d'enrichir son offre numérique au fil des mois, en phase avec la vision globale de transformation numérique des pouvoirs publics.

COOPÉRATION

Accord entre l'Université et la Direction régionale des douanes



O.D

Le recteur de l'Université de Tlemcen, Le professeur Mourad Meghachou, a reçu ce mardi 6 octobre 2026 M. Mohamed

Mebarki, responsable de l'information et de la communication auprès de la Direction régionale des douanes de Tlemcen. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération et

de partenariat entre l'université et diverses institutions nationales.

Cet accord prévoit l'organisation de sessions de formation continue au profit des cadres de la Direction régionale des douanes, notamment dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères, contribuant au développement de leurs compétences et au renforcement de leurs capacités professionnelles.

Il ouvre également des perspectives pour approfondir la coopération, favoriser l'échange d'expériences et tirer parti des ressources pédagogiques et scientifiques offertes par l'université. Cette coopération témoigne de la volonté de l'Université de Tlemcen de s'ouvrir sur son environnement institutionnel et de consolider ses partenariats avec diverses instances nationales.

SUIVI

Le wali à l'écoute des citoyens

Dans le cadre de sa permanence hebdomadaire, M. Youcef Bechlaoui, wali de la wilaya de Tlemcen, a reçu ce mardi 6 octobre 2026 plusieurs citoyens au siège du cabinet de la wilaya. Il a écouté leurs préoccupations et examiné leurs différentes demandes, témoignant de son engagement à dialoguer directement avec les citoyens et à répondre à leurs préoccupations dans le respect des cadres juridiques et réglementaires. Le chef de l'exécutif de la wilaya a donné des instructions précises afin d'améliorer la qualité de l'accueil, d'être

à l'écoute des citoyens et de traiter toutes les préoccupations avec responsabilité. Il a insisté sur l'importance d'étudier et de répondre à ces préoccupations dans les meilleurs délais, conformément à la loi, tout en respectant les délais de traitement des dossiers et en assurant un suivi continu. M. Bechlaoui a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux dossiers urgents, en orientant leurs propriétaires vers les services compétents chaque fois que nécessaire, tandis que les questions de fond font l'objet d'un suivi personnel et direct.

NUMÉRISATION

Journées de formation continue sur le dossier médical électronique

O.D

Les journées de formation sur le dossier médical électronique (DME) se poursuivent au Centre hospitalier universitaire Dr Tidjani Damardji de Tlemcen (CHUT). Ces séances sont destinées aux professeurs et médecins des départements de médecine du travail et d'épidémiologie et de prévention, et sont animées par le Dr Belami Nesrine, formatrice régionale en matière de numérisation. Organisées à la Bibliothèque centrale, ces séances portent sur la présentation des mécanismes et méthodes d'utilisation du système de dossier médical électronique, ainsi que sur des applications pratiques sur la plateforme numérique. Elles permettront aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour une utilisation efficace aux dif-



férentes étapes de la prise en charge des patients. Ce processus s'inscrit dans le programme visant à renforcer la numérisation et à moderniser la gestion des soins de santé

au sein du CHU, et à développer le rendement professionnel, contribuant à améliorer la qualité des services de santé et à faciliter l'échange d'informations médicales.

ADRAR

Caravane de sensibilisation à la prévention du cancer du sein

O.S

Une caravane de sensibilisation à la prévention du cancer du sein a été lancée mercredi dans la wilaya d'Adrar, sous l'égide de la Direction de la santé et de la population (DSP). Inscrite au programme d'Octobre rose, la caravane sillonnera les communes et ksour de la wilaya, avec la participation de médecins spécialistes, de sages-femmes, de psychologues, d'assistants sociaux, de partenaires et d'acteurs associatifs. Des consultations médicales de dépistage précoce du cancer du sein seront effectuées et des conseils seront prodigués sur les voies de prévention de la maladie, a indiqué la DSP d'Adrar, Fatima Zohra Benhamou. La campagne se poursuit également au niveau des établissements de santé de la wilaya.

EL-BAYAD

Un nouveau pôle urbain pour accompagner l'extension du chef-lieu

N.B

Le secteur de l'Habitat sera renforcé à El-Bayadh par la création d'un nouveau pôle urbain prévu à la périphérie du chef-lieu, afin d'accompagner l'extension démographique et urbaine et de mettre à disposition une assiette foncière aménagée conformément aux normes modernes d'urbanisme, a indiqué mercredi un communiqué des services de la wilaya. Le wali d'El-Bayadh, Nouredine Belaribi, a présidé mardi soir une réunion consacrée à l'étude du plan de ce nouveau pôle urbain. Les fiches techniques ainsi que les plans d'aménagement et d'occupation des sols ont été présentés. Situé à environ 7 km à l'ouest de la ville, le futur pôle constituera un point de liaison stratégique entre le chef-lieu et les communes de Kef-Lahmar, Roggassa, Cheguig, Ain El-Orak et El-Mehara. Il s'étendra sur 1 580,18 hectares et prévoit 49 065 logements, dont 37 111 collectifs, 6 895 semi-collectifs et 5 059 individuels. Le schéma directeur prévoit 150 équipements publics sur plus de 340 hectares : établissements scolaires, centres de santé, agences bancaires et postales, grande mosquée, centres de formation professionnelle, hôtels, centres commerciaux, un CHU, ainsi que des infrastructures de sécurité. Près de 98,6 hectares sont consacrés aux espaces verts, dont un parc citadin de 17,48 hectares. Le wali a souligné l'importance stratégique de ce pôle et a donné des instructions fermes afin de lever les réserves techniques et urbanistiques et d'enrichir l'étude.

BOUALEM BOUALEM INHUMÉ À ORAN

L'Algérie perd un haut serviteur de l'Etat



R. N

La dépouille mortelle du directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Boualem Boualem, décédé lundi dans un hôpital à Genève (Suisse) des suites d'une longue maladie, a été inhumée, mercredi après-midi, au cimetière d'Aïn El-Beïda à Oran.

Les obsèques du défunt se sont déroulées en présence de hauts responsables de l'Etat et

de membres du gouvernement, ainsi que de personnalités nationales, des membres de la famille du défunt et d'une foule nombreuse de citoyens.

La prière funéraire a été accomplie à la mosquée-pôle Abdelhamid Ibn Badis. A cette occasion, l'imam de la mosquée, Zabar Bouabdallah, a prononcé une allocution dans laquelle il a salué les qualités du défunt, le décrivant comme "un homme authentique, un patriote sincère et un homme de loi qui a

consacré sa vie au service de son pays, et qui fut l'une des figures de l'Etat".

Auparavant, des citoyens s'étaient rendus au domicile familial du défunt, à Oran, afin de lui rendre un dernier hommage.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait rendu un dernier hommage au défunt Boualem Boualem dans le salon d'honneur de l'aéroport international d'Alger, récité la Fatiha du Saint Coran à sa mémoire et présenté ses condoléances à sa famille.

De leur côté, de hauts responsables de l'Etat avaient également rendu un dernier hommage au défunt dans le salon d'honneur de l'aéroport international d'Alger.

Le défunt Boualem Boualem comptait parmi les hauts serviteurs de l'Etat ayant consacré leur vie au service de la patrie. Son nom était associé aux principales étapes politiques qu'a connues le pays.

Le défunt était réputé pour ses grandes compétences administratives et son extrême rigueur dans le traitement des grands dossiers nationaux, ainsi que pour son dévouement dans l'accomplissement de ses missions nationales avec sérénité, réalisme et distinction.

Intègre et patriote

Sa carrière, marquée par l'intégrité, la discrétion et le souci constant de l'intérêt supérieur de la Nation, lui avait valu le respect et l'estime de tous ceux qui avaient travaillé avec lui dans les différentes fonctions qu'il avait exercées.

Juriste et magistrat de formation, il avait occupé plusieurs responsabilités administra-

tives et institutionnelles au sein de l'Etat. Sa dernière fonction fut celle de directeur du Cabinet de la Présidence de la République, dans laquelle il avait été nommé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 2 janvier 2024, après avoir assuré l'intérim à la tête du Cabinet durant l'année précédente.

Au cours des années où il avait exercé des responsabilités, le défunt s'était distingué par une personnalité équilibrée et une vision approfondie. Il avait commencé sa carrière dans la magistrature au tribunal d'Oran en 1982, avant de devenir conseiller auprès de la Cour suprême. Il avait également été élu membre du Conseil de la Nation au titre de la wilaya de Tiaret.

En 2016, il avait été nommé à la tête de l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication. En 2020, le président de la République l'avait nommé conseiller chargé des affaires juridiques et judiciaires, puis, en 2023, conseiller chargé des affaires juridiques et judiciaires, des relations avec les institutions, des enquêtes et de l'habilitation.

Le défunt était reconnu pour sa maîtrise des missions qui lui avaient été confiées. Sa présence était associée à des étapes importantes de l'action politique et administrative, mettant son expérience et son expertise au service des débats et des rencontres auxquels il participait. Il laisse derrière lui un riche parcours et une longue carrière consacrée au don de soi et au service de la patrie.

CODE PÉNAL ET CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Les deux réformes adoptées par le Conseil de la nation

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, mercredi, le texte de loi modifiant et complétant la loi portant Code pénal, qui prévoit la peine de mort à l'encontre des auteurs de crimes d'incendie volontaire de forêts et de champs, et des ravisseurs d'enfants.

Le vote sur le texte de loi s'est déroulé lors d'une plénière présidée par Azouz Nasri, président du Conseil de la nation, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali.

Le texte prévoit "l'instauration de la peine de mort contre les auteurs de crimes d'incendie volontaire de forêts et de champs, de destruction volontaire de biens publics et privés commis au profit de parties étrangères dans le cadre de la trahison, de l'intelligence ou du crime organisé, ainsi qu'à l'encontre de quiconque tente de porter atteinte à la sécurité, à l'ordre public, à l'unité nationale ou à la stabilité économique et environnementale".

Dans sa version amendée, le Code pénal intervient pour renforcer la protection pénale des enfants, en instaurant la peine de mort à l'encontre de leurs ravisseurs, quel que soit le moyen utilisé, la peine étant aggravée lorsque le crime est accompagné d'actes de torture, d'agression sexuelle ou de sévices.

De plus, le texte prévoit que "la personne condamnée pour l'un des actes relatifs aux incendies volontaires ou aux agressions contre des enfants ne bénéficie pas des circonstances atténuantes prévues par le Code pénal".

Les membres du Conseil de la nation ont aussi adopté, hier, la loi portant Code de justice militaire, lors d'une séance plénière, présidée par Azouz Nasri, président du Conseil

de la nation, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali.

Le texte prévoit des dispositions relatives à l'organisation et la composition des juridictions militaires, et à la définition des infractions et des peines prévues, outre l'uniformisation de la terminologie juridique et le renforcement du rôle de l'avocat durant les phases d'instruction et du procès.

Les dispositions de cette loi sont réparties en six axes, portant sur la définition des fondements sur lesquels repose la justice militaire, l'attribution de la qualité de président des parquets militaires au directeur de la justice militaire, l'organisation des juridictions militaires, ainsi que la compétence des juridictions, la définition des procédures pénales militaires et les dispositions pénales applicables devant les juridictions militaires.

Renforcement des droits et libertés

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa, a souligné, mercredi, l'importance des amendements contenus dans le texte de loi portant Code de justice militaire, et le texte de loi portant Code pénal, indiquant qu'ils contribueront à renforcer le rôle de la justice en tant que rempart solide pour les droits et libertés, et à protéger la société contre les différentes formes de criminalité.

A l'issue de l'adoption des deux textes de loi, le ministre a précisé que ces amendements "sont à même de renforcer le rôle de la justice en tant que rempart solide pour les droits et libertés, et pilier essentiel de la consolidation de l'Etat de droit et de la protection de la société et des biens contre les différentes formes de criminalité".



Il a également estimé que l'adoption du texte de loi portant Code de justice militaire traduit "la considération des membres du Conseil de la nation pour les efforts de l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), bouclier protecteur de la patrie et garante effective de son unité, de sa souveraineté et de son indépendance".

Cette loi qui comporte de nouvelles dispositions permettra, selon le ministre, "d'améliorer la gestion des affaires pénales devant les juridictions militaires et de numériser leurs procédures, assurant ainsi un gain de temps, d'efforts et de moyens", mais aussi de "simplifier les procédures afin de renforcer les principes du procès équitable et la sécurité et la stabilité dans la société".

S'agissant de l'amendement du Code pénal, M. Boudjemaa a indiqué qu'il permettra de "renforcer les mécanismes juridiques contribuant à la réalisation de la sécurité au sein de la société et à la protection des per-

sonnes et des biens contre les différentes formes de criminalité, à l'instar des crimes d'incendie volontaire qui portent atteinte aux vies humaines et à l'économie nationale et ébranlent la stabilité sociale et sécuritaire du fait de l'évolution considérable des méthodes de leur commission".

Ce texte porte également, ajoute le ministre, sur "la protection de l'enfance contre certaines formes graves de criminalité dont elle est victime, et pour lesquelles la législation nationale prévoit les peines les plus sévères.

Il s'agit notamment de la peine de mort pour quiconque enlève un enfant, quelque soit le moyen utilisé".

Il a réaffirmé, à cet égard, que l'instauration de la peine de mort pour les crimes d'incendie volontaire et d'enlèvement d'enfants constitue "la réponse juridique appropriée pour les endiguer dans notre société, en réponse à la volonté de notre peuple de lutter contre ces crimes".

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Adoption d'une résolution présentée par l'Algérie



R. N

Le Conseil des droits de l'homme a adopté, à l'unanimité, à Genève, dans le cadre de sa 63e session, la résolution intitulée "effets des mines antipersonnel sur l'exercice de tous les droits de l'homme : renforcer l'assistance aux victimes", laquelle résolution a été présentée par l'Algérie au sein d'un groupe interrégional comprenant, outre l'Algérie, le Pérou, l'Afrique du Sud, le Vanuatu, le Royaume-Uni, le Mozambique et la Croatie.

Cette nouvelle résolution intervient dans le prolongement de la résolution 22/58, initiée par l'Algérie lors de la 58e session, et la poursuite de

la démarche qu'elle a engagée au sein du Conseil. Elle fait ainsi passer cette initiative à une étape plus concrète, consistant à renforcer l'assistance aux victimes selon une approche fondée sur les droits de l'homme.

L'initiative a été largement saluée par les délégations des Etats participants et par les organisations de la société civile, pour le rôle joué par l'Algérie dans ce domaine, compte tenu de son expérience historique avec les mines héritées de la période coloniale, et des avancées réalisées dans le domaine du déminage grâce à des capacités purement nationales.

La résolution, jusqu'à son adoption, comptait 70 Etats coparrains, ce qui en fait l'une des

résolutions ayant recueilli le plus grand nombre de pays parrains, reflétant ainsi le large consensus international autour de la défense des droits de l'homme et de la dimension humanitaire de cette question, ainsi que la confiance de la communauté internationale dans l'initiative algérienne et dans son approche constructive et consensuelle tout au long des phases des consultations et des négociations ayant précédé l'adoption de la résolution.

La résolution a mis l'accent sur les droits des victimes, et sur les besoins de leurs familles et de leurs communautés, insistant sur le fait qu'ils doivent être au cœur des efforts visant à fournir un soutien global axé sur les victimes, notamment en matière de réinsertion sociale et économique.

Elle a également relevé l'inquiétude face à l'impact grave des mines sur le droit à la vie, à la libre circulation, à la santé, à l'éducation, au travail, à l'accès à une alimentation suffisante et au développement.

La résolution a encouragé, en outre, le renforcement des

systèmes de collecte de données, l'intégration du soutien psychosocial dans les programmes d'aide aux victimes et la garantie de l'accès des personnes en situation de handicap aux établissements de santé et aux structures publiques.

Parmi les principales dispositions de la résolution, figure l'appel lancé aux Etats pour respecter leurs engagements pris en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, les invitant à envisager sérieusement d'adhérer à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

La résolution a également appelé à la coopération internationale afin d'accélérer les efforts de déminage et de garantir une assistance globale et non sélective aux victimes, tout en poursuivant la coopération internationale, en fournissant une assistance technique et en renforçant les capacités des Etats affectés, notamment les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement.

GRÂCE À LA LIAISON NUMÉRIQUE AVEC LE NIGER

L'Algérie renforce sa position au Sahel

Des analyses de presse africaines publiées à la suite de la mise en service de la liaison en fibre optique entre l'Algérie et le Niger se sont penchées sur les dimensions stratégiques du projet, qui dépasse le cadre d'une simple infrastructure de télécommunications pour constituer un nouveau corridor numérique susceptible de redessiner la carte de la connectivité dans la région du Sahel, tout en mettant en avant le rôle que l'Algérie pourrait jouer en tant que porte d'entrée numérique de la région.

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid-Ali Zerrouki, avait procédé en compagnie de son homologue nigérien, Hamani Kargné, mardi dans la ville d'Assamaka (Niger), à la frontière algéro-nigérienne, au lancement officiel de l'exploitation de la dorsale transsaharienne à fibre optique reliant les deux pays.

La plateforme nigérienne "Sahel Voice" a estimé que la mise en service de la liaison dans la zone d'Assamaka représente "un tournant décisif" dans la géographie numérique du Sahel, considérant que l'accès à la bande passante internationale est devenu un facteur d'influence et que le projet pourrait renforcer la position de l'Algérie en tant que pôle numérique régional.

Elle a ajouté que cette liaison offre au Niger une nouvelle voie vers les réseaux Internet internationaux, au moment où l'Algérie s'emploie à renforcer sa position de porte d'entrée numérique des pays du Sahel.

De son côté, le site The African Tribune a considéré que le projet constitue "un corridor stratégique et pas seulement un câble", soulignant qu'il pourrait réduire la dépendance du Niger à l'égard des voies de connectivité traditionnelles et ouvrir de nouvelles opportunités économiques aux opérateurs de télécommunications.

Le site estime que l'Algérie cherche, à travers le raccordement du réseau nigérien à ses infrastructures et à ses capacités en matière de bande passante internationale, à étendre son influence stratégique au sud de ses frontières et à renforcer sa position en tant que pôle numérique régional.

Dans le même sens, la plateforme sahélienne "AES Actu" s'est concentrée sur l'aspect stratégique du projet, estimant que l'Algérie ne se contente pas de réaliser la partie située sur son territoire, mais qu'elle accompagne également l'exploitation et le renforcement des infrastructures du côté nigérien.

Elle a mis en avant, à cet égard, l'accord conclu en septembre 2026 entre "Algérie Télécom" et "Niger Télécom" pour fournir des équipements de transmission destinés à la liaison entre In Guezzam (Algérie) et Agadez (Niger), avec une capacité initiale de 100 gigabits.

Dans une autre analyse, la plateforme burkinabè "Faso Libre" a estimé que la liaison algéro-nigérienne pourrait contribuer à redessiner les équilibres numériques et économiques dans la région du Sahel, en offrant un nouvel accès à la bande passante internationale et en réduisant la dépendance à l'égard de certains itinéraires existants.

Ces analyses convergent sur un point essentiel, à savoir que l'importance du projet ne réside pas seulement dans la mise en service d'une liaison entre In Guezzam, Arlit et Agadez, mais également dans la possibilité de la transformer en une partie d'un corridor régional plus large reliant l'Algérie au Niger, puis à plusieurs pays du Sahel.

Les analyses soulignent également que l'Algérie apparaît dans ce projet non seulement comme un partenaire technique, mais aussi comme une partie cherchant à consolider sa position de porte d'entrée des télécommunications numériques internationales vers les pays du Sahel, de manière efficace et constructive, dans le cadre d'une approche visant à accompagner le développement des pays voisins.

DZAIR DIGITAL SERVICES

Deux nouveaux services de l'Enseignement supérieur

Deux nouveaux services numériques pertinents du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont été intégrés au Portail national des services numériques gouvernementaux, indique mercredi un communiqué du Haut-commissariat à la numérisation (HCN).

"Conformément aux hautes instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à élargir l'utilisation du Portail national des services numériques gouvernementaux +Dzair Digital Services+ et à faciliter

l'accès aux services publics, deux nouveaux services pertinents du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont été intégrés au Portail", précise la même source.

L'intégration de ces services qui portent sur la reconnaissance des diplômes étrangers et la délivrance d'équivalence, ainsi que sur les candidatures postdoctorales, s'inscrivent dans la démarche engagée par le HCN, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour élargir l'offre de services numériques accessibles via le Portail national

des services numériques gouvernementaux et mettre en place une authentification unique (Single Sign-On) pour l'accès aux services publics, afin de simplifier les procédures et de rapprocher le service public du citoyen et du chercheur. Par ailleurs, "les efforts du HCN se poursuivent, en coordination avec les différents secteurs, pour enrichir le portail avec de nouveaux services numériques, de manière à accompagner le processus de transformation numérique et à rapprocher le service public du citoyen et de l'opérateur économique", conclut le communiqué.

QUESTIONS DOUANIÈRES LIÉES AUX TRANSPORTS

Le DG des Douanes participe à un forum mondial à Genève

Le directeur général des Douanes algériennes, le général-major Abdelhafid Bekhouche, prend part, à Genève, aux travaux de la 173e session du Forum mondial des questions douanières intéressant les transports, notamment la facilitation du passage des frontières (WP.30).

Les travaux de cette session, qui ont débuté mercredi, portent sur des questions essentielles relatives à la mise en œuvre des conventions internationales

relevant du Forum, notamment la Convention TIR et la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982, outre la numérisation, l'échange de données douanières et la facilitation de la circulation transfrontalière des marchandises.

Cette participation s'inscrit dans le cadre du renforcement de la présence des Douanes algériennes dans les instances internationales spécialisées et de la contribution active au développement

des mécanismes de facilitation du commerce international et de simplification des procédures douanières, et reflète également l'engagement de l'Algérie à soutenir les efforts des Nations unies visant à moderniser les systèmes douaniers et à renforcer la sécurité des chaînes d'approvisionnement, conformément aux orientations de l'Etat en matière de facilitation du commerce extérieur et de protection de l'économie nationale.

SAISIE DE PLUS DE 80 KG DE COCAÏNE

Trois individus placés en détention provisoire à Alger



R. N

Le juge d'instruction près le Pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale du tribunal de Sidi M'Hamed (Alger) a ordonné, mercredi, le placement en détention provisoire de trois (3) individus pour leur implication, dans le cadre d'un groupe criminel organisé, dans une affaire liée à la saisie de plus de 80 kg de cocaïne, d'une arme à feu et d'une quantité de munitions, a indiqué un communiqué du parquet de la République près le Pôle pénal.

"En application des dispositions de l'article 19 du Code de procédure pénale et de l'article 34 bis 1 de la loi n 25-03 modifiant et complétant la loi n 04-18 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, le parquet de la République près le Pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale du tribunal de Sidi M'Hamed porte à la connaissance de l'opinion publique qu'à la suite de l'enquête préliminaire menée par le Service

régional d'investigation judiciaire de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) de Tamanrasset, il a été procédé à l'arrestation d'un groupe criminel organisé composé de 23 individus, dont un (1) de nationalité étrangère", lit-on dans le communiqué.

"Trois d'entre eux ont été arrêtés en flagrant délit. Il s'agit des dénommés Lansari Berka (27 ans), Mehri Abdallah (26 ans) et Lansari Idoua (22 ans), de nationalité malienne. Les vingt (20) autres, en fuite, ont tous été identifiés", ajoute la même source.

"Les individus arrêtés étaient en possession d'une importante quantité de drogues dures, à savoir 80,9 kg de cocaïne, d'une arme à feu de type FMPK, munie d'une bande à munitions contenant 365 cartouches de calibre 7,62 x 54 mm, et d'un porte-chargers contenant quatre chargeurs de munitions destinés à une arme de type Kalachnikov, contenant 120 cartouches", ajoute le communiqué.

"A la date d'aujourd'hui, 7 octobre 2026, et après présentation des mis en cause devant le parquet de la République, des poursuites judiciaires ont été engagées à leur encontre pour importation, transport, expédition,

stockage et détention illicites de drogues de synthèse, en vue de la vente, dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational, dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale et de créer un climat d'insécurité

et de trouble à l'ordre et à la sécurité publics, avec usage d'une arme à feu et menace de s'en servir", souligne la même source.

Les mis en cause font également l'objet de poursuites pour "la commission d'actes terroristes et subversifs contre la sécurité de l'Etat et l'unité nationale, en semant la terreur au sein de la population et en créant un climat d'insécurité, avec mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à leurs biens", précise le communiqué.

Ils sont aussi poursuivis pour "contrebande grave portant atteinte à la sécurité et à la santé publiques, port et transport d'armes et de munitions de première catégorie sans autorisation, et blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel", ajoute la même source.

"Après avoir interrogé les mis en cause, le juge d'instruction a ordonné leur placement en détention provisoire", conclut le communiqué.

CANCER DU SEIN

Le ministère de la Santé lance une campagne de dépistage

Le ministère de la Santé lancera, jeudi, une campagne nationale pour l'intensification du dépistage précoce du cancer du sein, et ce, dans le cadre de la célébration du mois "Octobre Rose" de l'année 2026, indique mercredi un communiqué du ministère.

Cette campagne nationale sera lancée parallèlement au départ de la première caravane, mobile et connectée, dédiée au dépistage précoce du cancer du sein, dans le cadre de la célébration du mois "Octobre Rose" de l'année 2026, placée cette année

sous le slogan: "La numérisation au service du dépistage et du diagnostic précoce du cancer du sein", a précisé le ministère.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère de la Santé visant à "renforcer la prévention et le dépistage précoce du cancer du sein, à travers l'utilisation des technologies numériques et de communication dans le développement des mécanismes de dépistage et de diagnostic, ainsi que le rapprochement des services de santé

spécialisés des femmes, notamment dans les zones éloignées et isolées".

Elle traduit également l'orientation du ministère en vue de "faire de la numérisation un outil pratique au service de la prévention et de la santé publique, à travers l'élargissement de l'accès aux services de dépistage, la facilitation de l'accès à l'expertise médicale, en sus du renforcement de la coordination entre les différents intervenants dans le parcours de prise en charge, contribuant ainsi à consacrer le principe de la santé pour tous".

EDITO

L'autodétermination du Sahara occidental au cœur du processus de paix

Wassila. B

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, met en lumière plusieurs éléments qui confortent la position du Front Polisario. Ils témoignent de la persistance de ses arguments et des moyens d'action dont il dispose sur les plans politique, juridique et diplomatique. Le Sahara occidental ne peut connaître une paix juste et durable si l'avenir de son peuple est décidé sans lui. L'autodétermination n'est pas un simple slogan ni une formule diplomatique que l'on pourrait écarter au gré des négociations : elle doit être le principe directeur de tout règlement. C'est pourquoi la recherche d'une solution politique mutuellement acceptable doit s'accompagner d'une garantie claire : les Sahraouis doivent pouvoir exprimer librement leur volonté et choisir leur avenir.

Cette exigence distingue une véritable négociation d'une approbation anticipée d'une solution déjà arrêtée. La proposition marocaine utopique d'autonomie peut être examinée dans le cadre des discussions, mais elle ne saurait devenir leur conclusion obligatoire avant même que le peuple concerné ait pu se prononcer. De même, le Front Polisario a le droit de défendre sa propre proposition et participer aux pourparlers sans que sa présence soit interprétée comme une acceptation préalable de leur issue. Négocier, c'est rechercher un accord ; ce n'est pas renoncer à son droit de choisir.

Une consultation ne serait toutefois significative que si elle était libre, informée et organisée dans des conditions crédibles. Les libertés d'expression, d'association et de réunion, ainsi que la possibilité pour les Sahraouis de défendre leurs opinions sans intimidation, sont indispensables à tout processus légitime.

Les préoccupations rapportées au sujet des droits humains et les obstacles rencontrés par des observateurs internationaux rendent d'autant plus nécessaire une surveillance indépendante, impartiale et suivie. Sans accès au territoire ni capacité de vérifier les faits, la confiance dans le processus politique demeure fragile.

Le rôle des Nations unies et de la MINURSO reste donc essentiel : maintenir un cadre de dialogue, observer l'évolution de la situation et contribuer à prévenir une nouvelle escalade. Leur présence n'a pas vocation à imposer une issue, mais à créer les conditions d'un règlement pacifique et accepté. La stabilité ne peut être obtenue durablement en demandant à une population de renoncer à sa voix ; elle se construit lorsque toutes les parties négocient de bonne foi et que le peuple sahraoui peut choisir librement son destin.

C'est à cette condition que tout accord pourra être reconnu comme juste, légitime et durable.

Le droit à l'autodétermination exige davantage qu'une simple consultation de forme : le peuple sahraoui doit disposer d'informations accessibles, pouvoir débattre librement des différentes options et exprimer son choix sans pression.

Des garanties internationales, un accès indépendant au territoire et un mécanisme transparent de consultation contribueraient à rendre ce choix crédible aux yeux de tous.

FRANCE

Des avocats alertent sur des violences visant des lycéens en garde à vue



Plusieurs avocats d'adolescents placés en garde à vue dans le cadre de la mobilisation des lycéens en France, ont déclaré des violences physiques, des insultes et des "tentatives d'humiliation" qui auraient été commises par des policiers à l'encontre de mineurs interpellés.

"Une très grande majorité arrive en garde à vue blessés", après avoir "pris des coups de matraque" ou "été tirés au sol", a affirmé Me Ainocha Pascual, avocate et membre de la "Legal Team Paris", un des collectifs d'avocats qui ont fait des violences policières une de leurs spécialités.

"Je sens qu'ils sont terrorisés", poursuit l'avocat qui

a assisté plusieurs adolescents à Paris.

De son côté, Me Prisca Ancion, du Collectif action judiciaire (CAJ), a fait état d'insultes, de gifles et de violences lors des interpellations, évoquant notamment des cas de "maintien de la tête au sol" et d'"étranglements".

Les avocats dénoncent également des violences psychologiques et des comportements humiliants dans les commissariats. Dans le sud-ouest du pays, l'avocat Ludovic Tardy a, lui aussi, fait état de conditions difficiles pour des mineurs placés en garde à vue, évoquant notamment des nuits passées "sans matelas, sans couverture". Selon les avocats cités, certains interroga-

toires auraient également été marqués par des sarcasmes et des remarques visant les adolescents. Les avocats s'inquiètent également des conditions d'accès à la défense. Plusieurs d'entre eux affirment avoir rencontré des difficultés pour assister leurs jeunes clients et dénoncent des entraves qui, selon eux, pourraient compliquer l'accès aux dossiers. L'avocate, Me Chirinne Ardakani, a indiqué, quant à elle, avoir assisté un adolescent de 14 ans dont le seul fait reproché aurait été de s'être arrêté aux abords d'un lycée situé sur le chemin de son collège. Le mouvement des lycéens, apparu à la mi-septembre en région parisienne, porte notamment sur l'état des établisse-

ments scolaires, les classes surchargées et le manque de remplacement des enseignants absents.

Selon le ministère de l'Éducation, 891 lycées sur quelque 3.700 ont connu mardi une suspension totale ou partielle des cours, soit près d'un quart des établissements. Cette mobilisation intervient à un peu plus de six mois de l'élection présidentielle, dans un contexte social et politique tendu, marqué notamment par la hausse des prix et les débats autour de mesures d'économies budgétaires, dont certaines concernent directement les jeunes, comme les aides au logement. Les autorités françaises redoutent désormais une extension du mouvement au niveau national, avec le possible renfort des étudiants.

Sur fond d'inquiétudes croissantes au sein de l'opinion publique locale, la France s'enfonce dans une grave crise économique et sociale, marquée par une dégradation des finances publiques et de profondes divergences politiques, faisant même redouter le retour du mouvement des "Gilets jaunes".

YÉMEN

Plus de 200.000 personnes déplacées depuis le début du conflit



Plus de 200.000 personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers en raison de l'insécurité persistante et du conflit en cours au Yémen, ces dernières semaines, selon des données publiées mercredi par l'Organisation internationale pour les migrations des Nations unies. Qualifiant la situation d'alarmante, l'OIM précise que le nombre de personnes déplacées est passé de 76.000 à la mi-septembre à plus de 200.000 mercredi. "Les gens fuient pour sauver leur vie et ne trouvent aucun endroit sûr où aller", a déclaré Amy Pope, directrice générale de l'OIM, qui a appelé à un financement accumulé face à l'augmentation des besoins en nourriture et en abris. Des personnes ont été déplacées dans 10 gouvernorats, Taëz étant le plus durement touché et concentré, à lui seul, 57 % des personnes déplacées. Il est suivi par les gouvernorats de Lahj, Aden, Abyan et Hodeïda. La crise s'étend également au-delà des frontières du Yémen. Plus de 3.700 personnes ont fui par la mer vers Djibouti, a indiqué l'OIM. Vendredi, le Programme alimentaire mondial des Nations unies a déclaré que trois familles sur quatre dans certaines régions du Yémen souffraient de la faim en raison du conflit. L'OIM a appelé la communauté internationale à fournir immédiatement les financements nécessaires afin de permettre aux partenaires humanitaires de poursuivre leur aide et de sauver des vies au Yémen.

TRAFIC DE DROGUE

Des barons recherchés par la justice européenne se réfugient au Maroc



Le Maroc apparaît à nouveau sur la trajectoire de fuite de criminels liés aux réseaux de trafic de cocaïne et à la criminalité organisée en Europe, après que le nom du belgo-marocain Mounir "Gino" El Bartali, recherché par la justice belge dans de grandes affaires liées aux stupéfiants à Anvers, a refait surface.

Le quotidien belge Het Nieuwsblad a indiqué qu'El Bartali, âgé de 31 ans, était recherché depuis longtemps par la justice anversoise et qu'il faisait l'objet de condamnations à plusieurs dizaines d'années de pri-

son, tout en ayant été la cible d'une série d'attaques liées au milieu de la criminalité organisée dans la ville. Il avait vécu plusieurs années à Dubaï avant de s'installer au Maroc en 2024, où il résidait depuis lors dans différentes villes marocaines. Le quotidien belge a rapporté qu'El Bartali a été ++arrêté au Maroc++, vendredi dernier, sur la base d'une notification internationale dans le cadre d'un dossier judiciaire à Anvers, après avoir été condamné dans au moins six affaires de stupéfiants et dans une affaire de corruption, pour un total de 52,5 années de prison. Le

journal a ajouté que son nom était également associé à une affaire portant sur le vol d'environ 800 kilogrammes de cocaïne, tandis qu'une récompense de 100.000 euros avait été proposée auparavant pour toute information permettant de le retrouver. Selon le quotidien belge Het Laatste Nieuws, El Bartali n'est pas un nom anodin dans le milieu de la drogue à Anvers, son nom étant associé à plusieurs dossiers judiciaires majeurs liés aux stupéfiants et aux violences qui y sont liées, tandis que plus de 15 millions d'euros lui ont été confisqués par la justice. L'affaire El Bartali revêt une importance supplémentaire dans la mesure où l'arrestation d'un criminel recherché au Maroc ne signifie pas nécessairement son transfert vers la Belgique. En août dernier, Younes "El Magico" El Ballouti, l'un des noms importants des réseaux de drogue liés à Anvers, a ainsi été libéré après avoir passé un an dans une prison marocaine dans le cadre d'une affaire portant sur un faux passeport. Le quotidien Het Laatste Nieuws a indiqué qu'El Ballouti, âgé de 31 ans, avait été condamné en Belgique à plus de 20 ans de prison dans différentes affaires de stupéfiants, mais qu'il avait été libéré de la prison marocaine après avoir purgé la peine prononcée à son rencontre au Maroc. Le journal a précisé que le Maroc n'extrade pas ses ressortissants et que les autorités belges n'étaient pas, jusqu'à la publication du rapport, officielle-

ment informées de sa libération. Des sources médiatiques ont souligné que la peine purgée par El Ballouti au Maroc était distincte des condamnations prononcées à son rencontre en Belgique, qui comprenaient de nouvelles peines dans des affaires de trafic de cocaïne. Il a été précisé que la Belgique avait transmis, fin 2025, deux dossiers de stupéfiants le concernant à la justice marocaine, afin qu'il fasse l'objet de poursuites au Maroc, mais que le tri de ces deux dossiers demeurerait incertain. Le cas d'El Ballouti met ainsi en évidence un écart entre l'arrestation d'une personne recherchée sur le territoire marocain et sa remise à l'Etat dans lequel les condamnations ont été prononcées à son rencontre, notamment lorsque la personne recherchée est de nationalité marocaine, une question qui revêt une importance particulière dans les dossiers de criminalité organisée transfrontalière, alors que les criminels en question font l'objet de mandats d'arrêt internationaux, selon le droit international que le Maroc veut négliger. Ces faits placent le Maroc au cœur de critiques croissantes, le présentant comme un refuge pour des criminels recherchés en Europe, où les fugitifs de la justice trouvent la possibilité d'échapper à l'exécution de leurs peines et de rester loin des prisons européennes, tout en bénéficiant de la protection et de la complicité.

CLASSEMENT FIFA

L'Algérie gagne une place

La sélection algérienne de football a gagné une place et occupe le 28e rang au classement mondial de la FIFA du mois d'octobre, publié ce mercredi par l'instance internationale sur son site officiel.

Sous l'ère du nouveau sélectionneur national Brahim Hemdani, les Verts se sont imposés à domicile face à la Zambie (3-1) et ont décroché un nul en déplacement face au

Burundi (2-2), lors des deux premières journées des qualifications de la CAN-2027.

Pour clôturer le rassemblement de la fenêtre internationale de septembre-octobre, l'équipe nationale s'est imposée face au Niger (2-1), en match amical disputé mardi soir au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou.

Avec un total de 1 574,77 points, les Verts sont logés à la quatrième

place africaine devant notamment la Côte d'Ivoire et le Nigeria.

Dans le haut du tableau, l'Espagne, championne du monde et auteure de quatre succès en autant de matchs en Ligue des nations, consolide sa première place, devant l'Argentine, vice-championne du monde, et la France.

La prochaine mise à jour du classement FIFA est prévue le 18 novembre.

QUALIFICATIONS CAN-2027

Algérie-Togo les 14 et 17 novembre



La sélection algérienne de football affrontera son homologue togolaise les 14 et 17 novembre prochains pour le compte des 3e et 4e journées des qualifications à la Coupe d'Afrique des Na-

tions CAN 2027, groupe I, a indiqué mercredi la Fédération algérienne de football (FAF). Les Verts accueilleront les Eperviers le samedi 14 novembre au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou à 20h00,

pour le compte de la troisième journée, avant de s'envoler à Lomé pour la manche retour prévue le mardi 17 novembre au stade Kégué à 17h00, précise l'instance fédérale dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux. L'Algérie avait entamé cette phase de qualification par une victoire (3-1) contre la Zambie, remportée à Tizi-Ouzou lors de la première journée, avant de faire match nul (2-2) à Bujumbura contre le Burundi, lors de la deuxième journée. L'Algérie occupe la première place du groupe I avec quatre points, devant la Zambie et le Togo (3 points), tandis que le Burundi compte un petit point. Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe décrocheront leur billet pour la phase finale de la CAN-2027, prévue du 19 juin au 17 juillet 2027 au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

GP INTERNATIONAL D'ALGER

Hennequin s'impose, Hamza Yacine décroche la 3e place

La 3e étape du Grand Prix International de la Ville d'Alger de cyclisme, courue mercredi, en circuit fermé, tracé dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah (11,41 km x 10 tours), est revenue au coureur Paul Hennequin de l'équipe espagnole d'Euskaltel-Euskadi, qui a franchi la ligne d'arrivée en 2h39:32.

Le vainqueur de la troisième étape a devancé le Belge Dupond Timothy (TIS) et l'Algérien Hamza Yacine, sociétaire de l'"Madar Pro-Team", entrés avec le même temps.

De son côté, l'autre algérien Mohamed-Nadjib Assal de l'équipe "Madar Pro-Team", a terminé à la 4e place de l'étape avec le même chrono.

A l'issue de cette 3e étape, l'Espagnol Iker Mintegi Claver de l'équipe d'Euskaltel-Euskadi a conservé le maillot jaune de leader, ainsi que le maillot à pois du meilleur grimpeur, tandis que l'Algérien Hamza Yacine s'est emparé du maillot vert à rayures, destiné au meilleur sprinter, conservant également celui du meilleur cycliste africain.



Son compatriote Anes Riahi de l'équipe Madar Pro-, 10e de l'étape de Sidi Abdallah, a gardé le maillot blanc du meilleur jeune cycliste.

Le coup d'envoi de cette 3e étape qui a regroupé 78 coureurs de différentes nationalités, dont 14 Algériens et 64 représentants étrangers, a été donné par le wali délégué de la circonscription administrative de Sidi Abdallah, Rachid Rebai.

Après un repos mérité, décidé

pour la journée de jeudi (demain), les coureurs prendront part, vendredi, à la course finale, dénommée Classique de la capitale, qui se déroulera en boucle urbaine (11,2 km x 11 tours) dans la wilaya d'Alger où les coureurs auront à parcourir le boulevard Zighoud-Youcef, l'avenue Pasteur, la place des Martyrs, ainsi que les accès menant à la Basse Casbah et au boulevard Che-Guevara

MCA

Kohili rassuré, Khelif indisponible pendant deux semaines

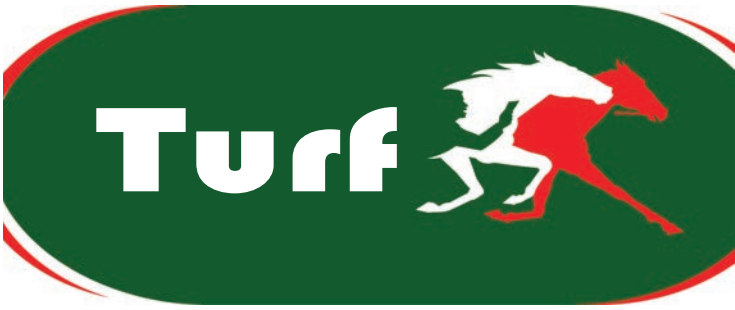


Le MC Alger, pensionnaire de Ligue 1 Mobilis de football, a annoncé que les résultats des examens médicaux effectués par son attaquant international Ben Ahmed Kohili sont rassurants, à la suite de la blessure contractée lors du match amical entre la sélection nationale algérienne des moins de 23 ans et son homologue sud-africaine (1-1) disputé dimanche dernier à Bloemfontein. Dans un communiqué publié sur sa page officielle sur les réseaux sociaux, le MC Alger a précisé que Kohili souffre de douleurs au niveau du petit orteil, sans qu'aucune blessure préoccupante n'ait été décelée à l'issue des examens médicaux. Pour rappel, Kohili avait inscrit le mais égalisateur de la sélection algérienne U23 contre les Sud-Africains. De son côté, son coéquipier en sélection U23, Abdelouahab Satta, a été victime d'une contracture musculaire au cours de la même rencontre, avant de reprendre normalement l'entraînement avec son équipe le MCA mardi soir. En revanche, le défenseur latéral gauche Merwane Khelif, sera éloigné des terrains pendant deux semaines après avoir subi une déchirure musculaire à la cuisse, selon les résultats des examens médicaux qu'il a effectués, précise la même source. Le MC Alger recevra le nouveau promu, le CR Temouchent, vendredi prochain à 20h00 au stade de Douera, dans le cadre de la quatrième journée du championnat de Ligue 1 de football.

CAF

Près de 20 000 entraîneurs ont obtenu leur licence entre 2021 et 2026

Pas moins de 19 685 entraîneurs ont obtenu une licence de la Confédération africaine de football (CAF) entre 2021 et 2026, illustrant les efforts consentis par l'instance continentale en matière de formation et de développement technique. Selon les données publiées par la CAF, 12 770 techniciens ont décroché la licence C, 4 846 la licence B, 1 945 la licence A et 124 la licence CAF Pro, la plus haute certification du système de formation de l'instance continentale. Le nombre de certifications a connu une progression notable au cours de la période, passant de 1 797 en 2021 à 2 593 en 2022, puis 3 746 en 2023 et 4 280 en 2024, avant de s'établir à 3 938 en 2025 et 3 331 en 2026. Cette dynamique s'est également traduite par une présence accumulée des techniciens africains à la tête des sélections nationales lors des Coupes du Monde. Après un seul entraîneur africain en 2010 (ndlr l'Algérien Rabah Saadane), ils étaient deux en 2014 et 2018, avant que les cinq représentants africains de l'édition 2022 ne soient tous dirigés par des techniciens du continent. Lors du Mondial-2026, six des dix sélections africaines étaient ainsi conduites par des entraîneurs africains, dans une édition marquée par la qualification de neuf représentants du continent pour le deuxième tour dont la sélection algérienne. La formation et la certification des entraîneurs figureront parmi les principaux axes de la CAF Strategy Conference, qui réunira du 7 au 9 octobre au Cap Vert, les 54 Associations membres de la CAF, des sélectionneurs nationaux et des experts internationaux afin de tirer les enseignements du Mondial-2026 et de renforcer les bases du développement du football africain en vue notamment de la Coupe du Monde 2030, souligne l'instance footballistique africaine. La CAF entend ainsi poursuivre l'élargissement de l'accès à la formation, renforcer la formation continue et offrir davantage de perspectives aux entraîneurs africains dans les clubs, les équipes de jeunes et les sélections nationales, conclut la même source.



Hippodrome Emir Abdelkader de Zemmouri

Journée N° 192
Par Zeggai Abdelkader



Fiche technique: Paris Quarté et Quinté

1 - FALAH
sur 1.000m.
A. HAMIDI 57 kg
02-04-2026 1.300 m 10ème
A. YAHIAOUI 55 kg 12 pts
25-04-2026 1.100 m 6ème
CH. ATALLAH 56 kg 12 pts
06-05-2026 1.200 m 7ème
T. ALI OUAR 55 kg 12 pts
08-09-2026 1.100 m 5ème
A. HAMIDI 58 kg 13 pts
25-09-2026 1.200 m 4ème
A. HAMIDI 56 kg 12 pts
Sa participation à l'arrivée est assurée dans un parcours à son entière convenance.
Conclusion : Une priorité.

2 - CHALIBOU
C. BOUSSAA 56 kg
25-08-2025 1.100 m 6ème
AL. TIAR 57 kg 12 pts
08-09-2025 1.200 m 9ème
AP/ Y. CHELLAL 52,5 kg 12 pts
18-12-2025 1.400 m 7ème
AM. BENDJEKIDEL 54 kg 12 pts
27-12-2025 1.000 m retiré
K. BAGHDAD 56 kg 15 pts
17-09-2026 1.200 m 4ème
A. YAHIAOUI 55 kg 14 pts
Le parcours du jour lui convient pour refaire surface dans ce prix sur 1.300m.
Conclusion : Une possibilité.

3 - GOURANE
JJ/ S. ATALLAH 55,5 kg
20-11-2024 1.200 m 5ème
A. HAMIDI 55 kg 18 pts
11-12-2024 1.300 m 10ème
KH. DOUKHI 57 kg 12 pts
22-01-2025 1.100 m 4ème
AP/ S. ATALLAH 53,5 kg 13 pts
17-09-2026 1.200 m 7ème
AL. TIAR 54 kg 14 pts
26-09-2026 1.000 m 3ème
AL. TIAR 55 kg 16 pts
Il aura une chance pour confirmer son dernier accessit qui a eu lieu

4 - AMIRET DE GAZEL
AM. BENDJEKIDEL 55 kg
14-02-2026 1.300 m 4ème
AM. BENDJEKIDEL 55 kg 12 pts
02-04-2026 1.300 m 4ème
AM. BENDJEKIDEL 55 kg 12 pts
11-04-2026 1.300 m 5ème
AM. BENDJEKIDEL 55 kg 12 pts
28-06-2026 1.300 m 8ème
Y. BENDJEKIDEL 54 kg 12 pts
13-07-2026 1.200 m 7ème
AM. BENDJEKIDEL 55 kg 11 pts
Elle est à retenir en possibilité, et ce, malgré ses derniers échecs enregistrés à deux reprises.
Conclusion : Une possibilité.

5 - GOYAT
F. BENDJEKIDEL 55 kg
27-07-2025 1.200 m 2ème
W. BENDJEKIDEL 57 kg 14 pts
27-08-2025 1.300 m retiré
AM. BENDJEKIDEL 57 kg 14 pts
07-01-2026 1.300 m 5ème
AM. BENDJEKIDEL 56 kg 12 pts
16-02-2026 1.400 m 1er T.N.C
AM. BENDJEKIDEL 55 kg 14 pts
27-02-2026 1.600 m 1er T.N.C
AM. BENDJEKIDEL 57 kg 12 pts
Il ne va pas avoir de difficultés pour jouer les premiers rôles dans le jument gagnant.
Conclusion : Une priorité.

6 - VIBIORE
T. AL OUAR 55 kg
17-01-2026 1.300 m 8ème
T. LAZREG 56 kg 12 pts
13-03-2026 1.300 m 5ème
T. LAZREG 55 kg 13 pts
17-04-2026 1.300 m 10ème
AN. CHAABI 52 kg 13 pts
08-09-2026 1.100 m 3ème
T. LAZREG 55 kg 13 pts
25-09-2026 1.200 m 9ème
O. CHEBBAH 56 kg 12 pts

Départ de la première course à 16h30 - Prix: Bouthaina - Pur-Sang arabe
Distance : 1.300 mètres - Dotation : 350.000 DA - Paris Quarté-Quinté

PROPRIETAIRES	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	CDS.	ENTRAINEURS
F. HAMIANE	1 FALAH	A. HAMIDI	57	1	PROPRIETAIRE
S. MESSOUS	2 CHALIBOU	C. BOUSSAA	56	3	PROPRIETAIRE
Y. SAFSAF	3 GOURANE (0)	JJ/ S. ATALLAH	55.5	6	H. AGUENOU
M. BENDJEKIDEL	4 AMIRET DE GAZEL (0)	AM. BENDJEKIDEL	55	5	S. BENDJEKIDEL
M. BENDJEKIDEL	5 GOYAT	F. BENDJEKIDEL	55	7	S. BENDJEKIDEL
HARAS EL NASR	6 VIBIORE	T. ALI OUAR	55	10	T. LAZREG
AB. LOUNISSI	7 GHAYATH	AB. AIDA	54	4	H. FERHAT
M. ABDELATIF	8 FAHED D'HEM (0)	A. YAHIAOUI	54	9	A. YAHIAOUI
D. HAMANI	9 HODNA D'HEM	T. LAZREG	54	12	T. LAZREG
MN. METIDJI	10 GAWAHIR D'HEM	H. BELMORSELI	52	11	H. FATMI
F. METIDJI	11 KAWTHAR (0)	W. HAMOUL	52	8	H. FATMI
CHIKHOUNE/HAM	12 TAGHROUDET EL MAJD	AP/ Y. CHELLAL	51.5	2	ABM. BOUBAKRI

Il est difficile de lui accorder un crédit dans cette confrontation sur 1.300m.
Conclusion : A revoir.

7 - GHAYATH
AB. AIDA 54 kg
26-12-2025 1.600 m 2ème
H. RAACHE 57 kg 14 pts
01-01-2026 1.800 m 12ème
H. RAACHE 58 kg 17 pts
25-01-2026 1.300 m 9ème
H. RAACHE 57 kg 15 pts
30-01-2026 1.300 m 2ème
MS. AIDA 57 kg 12 pts
25-02-2026 1.600 m 1er 2'15"
AP/ Y. CHELLAL 54,5 kg 15 pts
Sa participation à l'arrivée est assurée dans un parcours à son entière convenance.
Conclusion : Une priorité.

8 - FAHED D'HEM
A. YAHIAOUI 54 kg
15-02-2025 1.100 m 11ème
A. YAHIAOUI 53 kg 18 pts
01-03-2025 1.300 m 10ème
A. YAHIAOUI 53 kg 12 pts
19-07-2025 1.200 m 1er T.N.C
A. YAHIAOUI 54 kg 13 pts
14-02-2026 1.300 m 10ème
A. YAHIAOUI 57 kg 12 pts
18-08-2026 1.100 m 5ème

9 - HODNA D'HEM
T. LAZREG 54 kg
09-03-2026 1.300 m 3ème
T. LAZREG 55 kg 13 pts
16-03-2026 1.300 m 2ème
T. LAZREG 55 kg 12 pts
13-04-2026 1.500 m 8ème
T. LAZREG 55 kg 12 pts
02-05-2026 1.300 m 9ème
T. LAZREG 55 kg 12 pts
12-09-2026 1.300 m 8ème
T. LAZREG 54 kg 12 pts
Le parcours du jour lui convient pour négocier une place honorable parmi les cinq premiers.
Conclusion : Une priorité.

10 - GAWAHIR D'HEM
H. BELMORSELI 52 kg
09-12-2025 1.500 m 7ème
AP/ IB. BIS 50 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m 8ème
HO. EL FERTAS 56 kg 12 pts
11-04-2026 1.300 m 6ème
W. HAMOUL 54 kg 12 pts
28-04-2026 1.500 m 11ème

11 - KAWTHAR
W. HAMOUL 52 kg
Course d'entrée, on attendra pour juger son premiers pas sous les ordres de Hamoul.
Conclusion : Inédite.

12 - TAGHROUDET EL MAJD
AP/ Y. CHELLAL 51,5 kg
02-02-2026 1.300 m 8ème
A. HAMIDI 55 kg 14 pts
23-04-2026 1.100 m 8ème
A. HAMIDI 54 kg 12 pts
18-08-2026 1.100 m retirée
M. THAMEUR 54 kg 12 pts
10-09-2026 1.500 m 9ème
M. THAMEUR 54 kg 14 pts
18-09-2026 1.200 m 5ème
M. THAMEUR 55 kg 12 pts
Le parcours du jour n'est pas en sa faveur pour espérer se défendre dans ce prix.
Conclusion : A revoir.

PRONOSTICS	PARI QUARTE	PARI QUINTE
	7 - 5 - 1 - 9 - 8 Possibilités: 3 - 2 Champ F : 7 - 5 - 1 - X Champ P : 7 - 5 - X - 9 Champ D : 7 - 5 - X - X 5 - 7 - 1 - 9 - 8 - 2	7 - 5 - 1 - 9 - 8 - 3 Possibilités: 2 - 4 Champ F : 7 - 5 - 1 - 9 - X Champ P : 7 - 5 - 1 - X - 8 Champ D : 7 - 5 - 1 - X - X 5 - 7 - 1 - 9 - 8 - 2 - 4



Résultats et Rapports P.M.U
Hippodrome d'El-Eulma Mercredi 07/10/2026
Paris QUARTE-QUINTE 7 - 10 - 1 - 8 - 3 QUARTE G: 900 DA P: 90 DA QUINTE G: 11.700 DA P: 220 DA